

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20250273** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **24/09/2025**

Objet : **Avenant n°19 au marché n°18.091 ayant pour objet Marché public global de performance pour l'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, trait**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **24/09/2025** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Avenant19_exploitation_gaz.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20250924-DFCPAJI20250273-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **24/09/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2025_0273

Objet : Avenant n°19 au marché n°18.091 ayant pour objet Marché public global de performance pour l'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et services associés pour la ville de Tourcoing

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°18.091 ayant pour objet Marché public global de performance pour l'exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et services associés pour la ville de Tourcoing a été notifié à la société DALKIA le 27/12/2018 pour un montant annuel estimatif en offre de base (Prix fixe P1) pour un montant de 9 866 398,66 € HT pour les 8 années (P2 + P3 + P6) et 2 premières années pour le P1 en prix fixe, soit 11 839 678,39 € TTC;

Considérant que en raison des différentes problématiques et dysfonctionnements rencontrés sur le site CMA Simone Veil, une réhabilitation du système SAUTER en place est primordial pour que DALKIA puisse prendre en charge ce site en Exploitation/Maintenance;

Considérant que ces travaux supplémentaires sont devenus nécessaires et qu'un changement de titulaire est impossible ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°19 au marché n°18.091 avec la société pour un montant de 17 280 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information

- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **18 SEP. 2025**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J. Vuylsteker', is written over the official seal.

Accusé réception en Préfecture le : **18 SEP. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **18 SEP. 2025**